



Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

IX

TOP / POJ / ODG / TDR

23bis

FR

OL: IT

DIVERS

Proposition de décision:

Le représentant de l'Italie se prononce en faveur d'un engagement des Parties contractantes de la Convention alpine pour un programme commun destiné à la protection des grands prédateurs.



Il Ministro dell'Ambiente
e della Tutela del Territorio e del Mare

**DECLARATION DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DU
TERRITOIRE ET DE LA MER DE LA REPUBLIQUE ITALIENNE
M. ALFONSO PECORARO SCANIO**

**IXème CONFERENCE ALPINE
ALPBACH, 8-9 NOVEMBRE 2006**

Le Ministre de l'environnement, de la protection du territoire et de la mer, **M. Alfonso Pecoraro Scanio**, lors de sa participation à la réunion des Parties contractantes de la Convention alpine, a souligné combien il est nécessaire de promouvoir, aussitôt que possible, un accord transfrontalier pour la conservation de la biodiversité alpine, et notamment un programme pour la sauvegarde et la protection concrète des grands carnivores alpins, tels que l'ours, le loup et le lynx.

En effet, bien que la **Convention alpine** prévoie déjà des formes de protection communes et partagées de la faune, les événements récents liés à la conservation de quelques unes des espèces les plus emblématiques et charismatiques de la faune européenne (l'ours brun, le loup, le lynx) ont montré la fragilité et l'inefficacité des directives de l'Union européenne, qui n'en sont pas moins fondamentales (**Directive Habitat** et **Directive Oiseaux**) et des accords internationaux dans le domaine de l'environnement (**Convention de Berne** relative à la conservation de la vie sauvage en Europe).

L'épisode de l'ours Bruno qui, après être sorti du Parc Adamello Brenta et avoir franchi les frontières italiennes, a été abattu par les autorités bavaroises, et l'autorisation à abattre les loups qui quittent le territoire italien et entrent en France et en Suisse, rendent vains les efforts accomplis pour reconstituer les populations actives et vitales des grands carnivores européens, ce qui aujourd'hui n'est plus acceptable. Il convient aujourd'hui de promouvoir toutes les actions possibles en vue de favoriser et de permettre la coexistence entre l'homme et ces animaux charismatiques et fascinants, qui constituent des éléments irremplaçables de l'écosystème alpin.

Les conflits inévitables entre ces grands animaux et les activités humaines ne doivent pas entraver la recherche et l'identification de toutes les solutions possibles afin que notre biodiversité puisse à l'avenir encore s'enorgueillir de ces merveilleux symboles de liberté et de force. Toute initiative utile devra être adoptée pour que les frontières tracées par l'homme n'en soient pas pour ces animaux.

Tout ceci impose à la communauté internationale un défi toujours renouvelé : concilier les activités humaines - de l'agriculture à l'élevage alpin en passant par le tourisme - avec les exigences de ces grands carnivores européens.

A cette fin, nous estimons qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre des **initiatives de collaboration et de dialogue** entre les pays partageant la richesse de la faune alpine, en abordant les problèmes liés à la gestion des populations sauvages d'ours, de loups et de lynx. Outre le défi posé par les conflits avec les activités humaines, il conviendra aussi de traiter dans ce contexte le thème fondamental de l'implication des populations locales, que ce soit à travers des initiatives de programmation partagées visant à l'adoption de mesures de conservation ou à travers des campagnes de sensibilisation et d'éducation environnementale. Ces actions sont incontournables et nécessaires en vue de la réussite des initiatives qui ont été entamées. Toutes les activités promues (**collecte et écoulement corrects de déchets, agriculture, apiculture et stabulation des troupeaux dans les alpages**) devront tenir compte d'une réalité nouvelle mais déjà vécue dans d'autres pays où des populations importantes de grands carnivores coexistent depuis longtemps avec l'homme, qui adopte toutes les stratégies utiles à éviter tous les conflits potentiels.

La conservation et la protection de ces grands carnivores ne peuvent pourtant se limiter aux seuls espaces protégés. Des modèles de gestion doivent également être prévus **à l'extérieur de ces espaces, grâce à la création de corridors biologiques faisant partie du réseau** des espaces protégés de l'arc alpin.

Voilà pourquoi, nous estimons que l'effort de tous les signataires de la Convention alpine doit être renforcé et réitéré en vue de développer un travail commun pour la protection de ces animaux.

Alfonso Pecoraro Scanio